

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

**DÉCISION DU MAIRE
N°2024_013**

3.5 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

030303

**Objet : Délivrance d'une concession de terrain trentenaire (30 ans) Casier O/21
située au cimetière de la Commune de Pollestres
à [REDACTED]**

Par délibération du 25 mai 2020, reçue en Préfecture le 26 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation pleine et entière à Monsieur Jean-Charles MORICONI, pour exercer toutes les attributions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'article L.2122-22 8° du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles L.2223-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération du conseil municipal de la commune de Pollestres en date du 17 septembre 2014 portant fixation des prix des différentes concessions dans le cimetière communal ;
VU la délibération du conseil municipal de la commune de Pollestres en date du 14 octobre 2016 approuvant le règlement du cimetière communal ;
VU le Budget de l'Exercice en cours ;

CONSIDÉRANT la demande de [REDACTED] domiciliée [REDACTED]
[REDACTED] d'obtenir une concession **familiale de casier trentenaire (30 ans), n° O/21
située au Cimetière 4 du** cimetière de la Commune de Pollestres.

LE MAIRE DECIDE

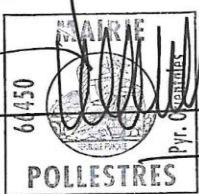
D'ACCEPTER la demande de [REDACTED] domiciliée [REDACTED]
[REDACTED], **d'obtenir une concession familiale de casier trentenaire (30 ans)** au cimetière communal de Pollestres pour y fonder leur sépulture familiale, **n° O/21 ; située au Cimetière 4** du Cimetière Communal.

DE SIGNER l'acte de concession de ce terrain moyennant la somme de **mille cent vingt-cinq euros (1 125 €)** représentant le prix de revient du dit casier y compris les frais de timbre et d'enregistrement.

ET DE RENDRE COMPTE de la présente décision au conseil municipal lors de sa prochaine séance, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pollestres, le 07 mai 2024

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI.



Mis en ligne le 14/05/2024

REÇU EN PREFECTURE
 le 07/05/2024
 Application agréée E.loyalite.com